

## 149087 - L'envoi des recettes de la petite zakate à un autre pays

---

### La question

J'ai envoyé ma propre zakate à ma famille pour qu'elle la distiribue dans mon pays..Est-ce exact?

### La réponse détaillée

Il n'y aucun inconvénient à le faire, s'il plait à Allah. Cependant, il est préférable de la payer sur place. Le fait pour vous de l'acquitter là où vous résidez pour en faire profiter les pauvres locaux est plus pertinent. Mais si vous l'envoyez à votre famille pour la faire distiribuer aux pauvres, cela ne fait l'objet d'aucun inconvénient.»

Cheikh Abdoul Aziz ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde).